



AVIS PUBLIC

est par la présente donné par la soussignée, Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière de la municipalité de Saint-Irénée le lundi 4 mai 2020 à 19h30, tenue à huis clos en visioconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Propriété située dans le rang Saint-Pierre, sur le lot 3 782 599 du cadastre du Québec :

Rendre réputé conforme l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin avec une augmentation du nombre d'unités animales une distance de 27 mètres de la résidence du 615, rang Saint-Pierre alors que la distance séparatrice devrait être de 267.4 mètres;

Rendre réputé conforme l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin avec une augmentation du nombre d'unités animales une distance de 55 mètres de la résidence du 620, rang Saint-Pierre alors que la distance séparatrice devrait être de 267.4 mètres;

Rendre réputé conforme l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin avec une augmentation du nombre d'unités animales à une distance de 66 mètres de la résidence du 630, rang Saint-Pierre alors que la distance séparatrice devrait être de 267.4 mètres;

Rendre réputé conforme l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin avec une augmentation du nombre d'unités animales à une distance de 75 mètres de la résidence du 640, rang Saint-Pierre alors que la distance séparatrice devrait être de 267.4 mètres;

Rendre réputé conforme l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin avec une augmentation du nombre d'unités animales à une distance de 88 mètres de la résidence du 650, rang Saint-Pierre alors que la distance séparatrice devrait être de 267.4 mètres;

Rendre réputé conforme l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin avec une augmentation du nombre d'unités animales à une distance de 117 mètres de la résidence du 660, rang Saint-Pierre alors que la distance séparatrice devrait être de 267.4 mètres;

Rendre réputé conforme l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin avec une augmentation du nombre d'unités animales à une distance de 235 mètres de la résidence du 670, rang Saint-Pierre alors que la distance séparatrice devrait être de 267.4 mètres;

Rendre réputé conforme l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin avec une augmentation du nombre d'unités animales à une distance de 265 mètres de la résidence du 680, rang Saint-Pierre alors que la distance séparatrice devrait être de 267.4 mètres.

Toutes personnes intéressées par cette demande peuvent transmettre leurs commentaires par écrit avant le jeudi 30 avril 2020 à 16h00 à l'adresse dg@saintirenee.ca.

Donné à Saint-Irénée, ce 16^e jour du mois d'avril deux mille vingt.



Marie-Claude Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière